

# Oui, on peut diminuer la pollution de l'air !

PAR LE PR HENRI BISMUTH



Président honoraire de l'Académie nationale de chirurgie, responsable du projet « transport urbain public individuel ».

**L**e tabac et l'alcool sont des produits issus de l'industrie dont la nocivité est depuis longtemps reconnue et la surcharge pondérale est de plus en plus responsable de pathologies. Ces trois causes de maladies dues à ce que fabrique et consomme l'homme peuvent être considérées comme des épidémies industrielles qui prennent aujourd'hui le pas sur les épidémies naturelles, virales ou bactériennes. Une quatrième épidémie industrielle apparaît : celle due à la pollution de l'air. Chaque jour, un adulte inhale entre 10 000 et 20 000 l d'air dont la composition est à 99 % de l'oxygène et de l'azote. Mais 1 % contient des polluants provenant des activités humaines : industrie, agriculture, production d'énergie, trafic routier. Dans les villes, une partie importante, environ 50 %, est due au trafic automobile. De nombreuses études ont démontré que l'exposition chronique aux particules suspendues dans l'air a un impact à long terme sur la fréquence, et par conséquent la mortalité, des maladies respiratoires et cardiovasculaires. Le surcoût en dépenses maladie a été évalué à 31,5 milliards d'euros par an.

En 2011, un rapport relatif à 25 villes de 12 pays européens concernant 39 millions de citoyens a montré que l'exposition aux particules fines était responsable de 19 000 morts dont 15 000 par maladies cardio-respiratoires. Les 60 experts en charge de cette étude ont montré que si l'on abaisse la pollution de l'air dans ces villes au niveau normal (près de la moitié dépassant le double de la concentration en particules fines des normes de l'OMS), on pouvait obtenir un gain de l'espérance de vie, pour les

personnes de plus de 30 ans, entre deux à vingt-deux mois selon les villes : de quatre mois à Toulouse à dix-huit mois à Marseille.

L'Union européenne menace les pays qui n'améliorent pas la qualité de l'air de leurs villes d'astreintes considérables de 150 000 € à 300 000 € par jour. En 2014, la France devra payer. Le « Grenelle de l'environnement » avait établi un Plan national santé environnement avec l'objectif de réduire de 30 % en

**LA POLLUTION EST À 50 % DUE AU TRAFIC AUTOMOBILE. MAIS L'ÉTAT RESTE IMPUISSANT...**

2015 le taux en particules fines de l'air. Mais la conférence environnementale de septembre 2013 a supprimé du programme la qualité de l'air.

Alors que faire ? On essaie déjà de diminuer le trafic automobile par tous les moyens : péage pour l'entrée dans la ville, interdiction de circulation par numéro d'immatriculation, restriction de circulation des voitures les plus polluantes, zones piétonnes, voies réservées aux transports en commun et aux taxis. Ou de développer le covoiturage et la voiture électrique avec des incitations financières. Mais force est de constater que le public renâcle : moins de 1 000 véhicules électriques vendus l'année dernière en France. Le partage de la voiture électrique en ville (système Auto-

lib) est fort intéressant, mais a un impact limité sur la pollution.

Imaginons autre chose : une flotte de petites voitures vous prenant où vous êtes et vous menant où vous voulez, sans avoir à chercher de parking. Ce « transport urbain public individuel » (Tupi) peut être mis en place rapidement. Avec ce système, les véhicules électriques ont un conducteur et prennent un seul passager. Ils sont appelés par une icône prépayée sur un portable GPS qui alerte la plus proche des voitures circulant en permanence. La flotte doit être importante : 1 500 véhicules pour des villes comme Nice, Lyon, Marseille. Le nombre de trajets effectués est important, avec l'objectif de diminuer d'au moins 50 % celui des voitures particulières. Ce système est économique en termes de coût passager (3 € de coût moyen par trajet) et d'énergie (2 € par jour). Il est écologique (0 % pollution dans la ville). Il génère des emplois : 3,1 par véhicule. Soutenu par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, il a été proposé cette année à plusieurs villes et communautés urbaines. Il n'a pas été retenu. Pourquoi ? A cause de la crainte de l'hostilité des taxis !

Voilà où on en est : d'un côté médecins, experts, associations, conscients de l'influence nocive de la pollution de l'air ; de l'autre, un Etat impuissant... Il faut dire qu'il n'y a pas de maladies spécifiques qui viennent montrer du doigt le danger : pour le tabac, il y a le cancer du poumon, pour l'alcool, la cirrhose, pour la surcharge pondérale, l'obésité mais, pour l'air pollué, il s'agit de maladies cardiovasculaires et respiratoires non spécifiques. Le crime est invisible lorsque la mort paraît naturelle. ■